

# Conditions générales de vente - Suisse

d'un Véhicule Lucid, mars 2024

## 1. Champ d'application, parties contractantes

- 1.1 Les présentes Conditions générales de vente (les «**Conditions générales de ventes**» ou «**CGV**») s'appliquent à l'ensemble des contrats ayant pour objet la vente d'un véhicule Lucid («**Véhicule**») conclu entre Lucid Switzerland AG, dont le siège social est situé c/o Intertrust (Suisse) SA, Zweigniederlassung Zurich, Limmatquai 72, 8001 Zurich, Suisse, +41 43 883 09 29, SalesEurope@lucidmotors.com («**Lucid**» ou «**nous**») et un client (le «**Client**» ou «**vous**»).
- 1.2 Les CGV s'appliquent à la vente de nouveaux Véhicules faisant l'objet d'une configuration personnalisée par le Client, de Véhicules préconfigurés et de Véhicules d'occasion que le contrat soit conclu en ligne ou dans l'un des Ateliers Lucid où vous avez reçu l'aide d'un vendeur Lucid pour naviguer sur notre site Web (le «**Site Web**»).
- 1.3 Les présentes CGV, ainsi que le résumé de configuration de votre Véhicule (le «**Résumé de configuration**»), et la facture finale qui vous est envoyée lorsque le paiement de votre Véhicule est exigible (la «**Facture finale**»), constituent l'intégralité des accords de vente sur le Véhicule entre Lucid et le Client (le «**Contrat de commande**»).
- 1.4 La connectivité de votre Véhicule est assurée par Orange Business Services. Les Conditions d'utilisation de la connectivité assurée par Orange Business Services ainsi que le Résumé du contrat, les Informations du Contrat et la Fiche d'information produit (les «**Conditions d'utilisation de la connectivité**») sont disponibles à l'adresse <https://lucidmotors.com/fr-ch/legal> et l'acceptation de ces Conditions d'utilisation de la connectivité constitue un prérequis à la fonctionnalité complète du Véhicule.

## 2. Processus de commande et confirmation de commande

- 2.1 Toutes les offres de Véhicules sur le Site Web n'ont aucun caractère obligatoire et ne constituent pas une proposition de conclusion d'un contrat d'achat.
- 2.2 Vous pouvez soit cliquer sur le bouton «Concevez le vôtre» sur le Site Web pour configurer le Véhicule désiré en opérant votre choix parmi les options disponibles, soit sélectionner l'un des Véhicules préconfigurés ou d'occasion disponibles sur notre Site Web. Une fois que vous avez configuré ou sélectionné votre Véhicule, vous devez cliquer sur «Examiner la commande» et le résumé de votre commande s'affichera alors dans le Résumé de configuration.
- 2.3 Pour passer votre commande, vous devez soit créer un compte Lucid soit vous connecter à votre compte Lucid existant. Une fois que vous vous êtes connecté ou que vous avez créé votre compte Lucid, vous devrez verser un acompte correspondant au montant indiqué dans l'aperçu (l'«**Acompte de la commande**»).
- 2.4 Vous devez accepter l'application des présentes CGV en cochant la case «*J'accepte l'application des Conditions générales de vente*». Vous devez également accepter les Conditions d'utilisation de la connectivité en cochant la case «*J'accepte les Conditions d'utilisation de la connectivité assurée par Orange Business Services, la Fiche information produit, le Résumé du contrat et les Informations de contrat.*». Les CGV et les Conditions d'utilisation de la connectivité peuvent être imprimées à l'aide de la fonction «*Imprimer*» et sauvegardées à l'aide de la fonction «*Enregistrer*» de votre navigateur.
- 2.5 En cliquant sur le bouton «*Confirmer la commande et payer l'acompte de la commande*», vous transmettez une offre ferme à Lucid et il vous sera demandé de payer l'acompte de la commande en utilisant le mode de paiement sélectionné. Après avoir soumis votre offre d'achat à Lucid, vous serez lié par votre offre pendant quatorze (14) jours.
- 2.6 Après avoir soumis une offre pour un Véhicule, Lucid vous enverra un e-mail pour accepter votre commande, confirmer le paiement de l'acompte de la commande et vous transmettre une copie du Résumé de configuration («**Confirmation de commande**»). Vous devez vérifier attentivement l'e-mail de Confirmation de commande afin de vous assurer que toutes les informations qu'il contient sont exactes. Les informations relatives à votre commande seront également disponibles sur votre portail des consommateurs. Si vous ne recevez pas la Confirmation de commande dans un délai de 48 heures à compter du moment où vous avez passé votre commande, veuillez nous contacter à l'adresse SalesEurope@LucidMotors.com afin d'avoir la confirmation que votre commande a bien été reçue.
- 2.7 Si vous passez une commande concernant un modèle de véhicule qui est encore en attente d'homologation, l'acceptation de votre commande par Lucid est subordonnée à la condition que l'homologation soit obtenue par Lucid. Si l'homologation du véhicule est refusée, ni vous ni Lucid ne serez plus liés par le Contrat de commande et celui-ci deviendra caduc. Dans un tel cas, l'acompte de la commande vous sera intégralement remboursé.
- 2.8 Si Lucid est dans l'incapacité d'accepter votre commande parce que le Véhicule que vous avez sélectionné est exceptionnellement indisponible ou parce que le Véhicule ne peut pas être livré dans les temps, Lucid vous en informera immédiatement et vous remboursera tous les paiements que vous avez réalisés dans le cadre de votre commande le cas échéant.
- 2.9 Le prix de votre Véhicule est fixé et votre Véhicule est configuré en fonction des fonctionnalités et options disponibles au moment de la commande. Avant la livraison prévue, vous recevrez un e-mail contenant la Facture finale et indiquant le montant dû pour le paiement. L'acompte de la commande sera déduit du prix dû pour le paiement du Véhicule sur la Facture finale. Les options, les fonctionnalités ou le matériel proposés après que vous avez passé votre commande ou qui restent soumis à une approbation réglementaire peuvent ne pas être inclus dans ou disponibles pour votre Véhicule ou peuvent être mis à disposition ultérieurement.
- 2.10 Pour toute question concernant votre commande, veuillez toujours mentionner le numéro de commande indiqué sur le Résumé de configuration et la Facture finale.
- 2.11 Lucid vend directement aux consommateurs et ne vend pas à des concessionnaires ou à d'autres revendeurs. Si nous avons de bonnes raisons de croire que vous tentez de contourner notre modèle de vente directe aux consommateurs, nous pouvons annuler votre commande et nous vous rembourserons tous les paiements que Lucid a reçus eu égard à ladite commande.

## 3. Prix et conditions de paiement

- 3.1 Tous les prix d'un Véhicule affichés sur le Site Web et sur la Facture finale comprennent les frais indiqués sur le Site Web ainsi que la TVA. Si le montant de la TVA légale change entre le moment où vous avez commandé votre Véhicule et le moment de sa livraison, vous devrez supporter la différence correspondante et le prix à payer sera ajusté en conséquence. Si vous êtes un consommateur, vous devrez uniquement assumer l'augmentation de la TVA si la date de livraison convenue est postérieure de plus de quatre mois à la réception de la Confirmation de commande par Lucid.
- 3.2 Sauf si votre Véhicule est financé par un tiers dans le cadre de conditions de paiement convenues à l'avance avec nous, le montant total dû pour votre Véhicule est payable au plus tard quatorze (14) jours civils avant la date de livraison convenue de

vosre Véhicule. Lorsque vous réalisez un paiement, vous devez utiliser votre numéro de commande comme référence de paiement.

3.3 Si vous financez votre Véhicule:

- i) votre Acompte de la commande peut être déduit de votre paiement initial. Si ce n'est pas le cas, Lucid remboursera votre Acompte de la commande lorsque Lucid recevra l'intégralité du paiement de la part de votre société de financement ou de leasing et le remboursement sera effectué avec le mode de paiement original; et
- ii) vous devez fournir à Lucid des pièces justificatives satisfaisantes attestant du contrat que vous avez conclu avec un financeur tiers dès que possible après avoir passé votre commande.

3.4 Si vous faites une demande de financement auprès de l'un de nos partenaires financiers et que votre demande est rejetée, vous serez en droit d'annuler la commande de votre Véhicule et nous rembourserons votre Acompte de la commande avec le même mode de paiement utilisé pour la transaction initiale.

3.5 Le paiement de votre Véhicule doit être effectué par virement bancaire sur le compte en banque figurant sur la Facture finale. Si nous acceptons d'autres modes de paiement, ceux-ci seront indiqués sur le Site Web sur lequel vous confirmez votre commande.

3.6 En cas de défaut de paiement, nous pouvons nous prévaloir de nos droits légaux.

3.7 Le fait de demander une compensation ou d'exercer un droit de rétention en raison de demandes reconventionnelles contestées ou non définitives («*rechtskräftig*») est exclu. L'exercice d'un droit de rétention par vous est également exclu dans la mesure où les demandes reconventionnelles ne sont pas fondées sur la même relation contractuelle.

#### 4. Livraison du Véhicule

4.1 Toute période de livraison estimée («**Fenêtre de livraison estimée**») que nous communiquons sera une date approximative à moins qu'une date exacte («**Date de livraison**») n'ait été expressément convenue. Dans l'éventualité où un nouveau Véhicule est fabriqué sur mesure, conformément à vos souhaits, à l'étranger, les délais de livraison seront longs et pourront dépasser vingt semaines à compter de la date de la Commande. Dans le cas d'une Fenêtre de livraison estimée non ferme, nous ne serons pas considérés comme en retard de livraison avant l'expiration, sans résultat, d'un délai d'exécution raisonnable que vous avez fixé par écrit, mais qui ne pourra pas être inférieur à trente jours.

4.2 Nous vous informerons lorsque nous estimerons que le véhicule est prêt à être livré.

4.3 Sauf disposition contraire, votre Véhicule sera transféré vers et pourra uniquement être retiré auprès d'un Atelier ou d'un Centre de service Lucid (le «**Lieu de livraison Lucid**») conformément à l'Article 5.4. Dans certaines circonstances, nous pouvons proposer et convenir ensemble d'une livraison dans le cadre d'un événement de livraison Lucid conformément à l'Article 5.5 (l'«**Événement de livraison**»). La date à laquelle vous ou une personne agissant pour votre compte signez l'acceptation de livraison correspondra à la date de livraison effective (la «**Date de livraison**»).

4.4 En cas de livraison sur le Lieu de livraison Lucid, vous serez tenu de retirer votre Véhicule sur le Lieu de livraison Lucid dans un délai de sept (7) jours à compter de la réception de notre avis de mise à disposition conformément à l'Article 4.2. Le risque de perte accidentelle ou de détérioration accidentelle de votre Véhicule vous sera transféré lors de la remise du Véhicule sur le Lieu de livraison Lucid ou en cas de défaut d'acceptation.

4.5 En cas de livraison lors d'un Événement de livraison, vous serez tenu de retirer votre Véhicule lors de l'Événement de livraison. Les Événements de livraison durent en général au moins un (1) jour et peuvent être organisés dans des lieux temporaires utilisés par Lucid uniquement à cette fin.

4.6 En cas de défaut de retrait dans les délais convenus pour le retrait sur un Lieu de livraison Lucid ou lors d'un Événement de livraison, nous pourrions exercer nos droits légaux et vous serez alors en défaut d'acceptation.

4.7 À sa discrétion, Lucid peut:

- i) facturer des frais d'entreposage raisonnables si vous ne récupérez pas votre Véhicule dans les délais prévus aux Articles 4.4 et 4.5 ou
- ii) résilier le Contrat de commande conformément aux dispositions légales et revendre votre Véhicule dans ces circonstances.

4.8 Lucid sera responsable de l'immatriculation du Véhicule et de la réception du numéro d'immatriculation dans le lieu où le Véhicule est mis à disposition. Vous acceptez de fournir à Lucid toutes les informations nécessaires ou requises afin d'assurer le traitement de l'immatriculation et vous acceptez de signer tous les documents requis et de prendre toutes les mesures nécessaires afin de procéder à l'immatriculation. Si vous souhaitez soumettre vous-même la documentation requise à des fins d'immatriculation au bureau d'immatriculation, Lucid vous fournira alors la documentation requise à cet effet, avant la Date de livraison et après le paiement intégral du prix d'achat. La fourniture de ladite documentation est exclusivement destinée à la soumission de ladite documentation au bureau d'immatriculation compétent. Veuillez noter que votre Véhicule doit être immatriculé avant sa mise en circulation.

4.9 Si un Véhicule ou certaines caractéristiques ou spécifications que vous avez sélectionnées sont indisponibles de manière exceptionnelle ou si la livraison ne peut être assurée dans un avenir proche, nous serons en droit de résilier le Contrat de commande. Vos droits relatifs au défaut de livraison restent inchangés.

#### 5. Modifications de votre commande

5.1 Vous pouvez faire une demande de modification de votre commande de Véhicule en utilisant les coordonnées du conseiller en livraison.

5.2 Dans le cas d'un nouveau Véhicule, étant donné que votre Véhicule est fabriqué pour correspondre à votre commande, il nous sera difficile, voire impossible, d'apporter des modifications à votre commande après l'envoi de la Confirmation de commande.

5.3 Si nous tentons de donner une suite favorable à votre demande, vous pourriez être tenu de vous acquitter d'une augmentation du prix au titre des ajustements tarifaires effectués par rapport à votre commande originale. Aussi, de telles modifications peuvent affecter et/ou retarder la livraison de votre Véhicule. Nous vous informerons de toute augmentation du prix et de toute modification de la date de livraison en raison de vos modifications apportées à la commande et nous vous demanderons confirmation.

5.4 Toutes les modifications que vous apportez à votre Commande du Véhicule seront intégrées dans une nouvelle Confirmation de commande qui fera partie intégrante du Contrat de commande.

#### 6. Mises à jour et plaintes pour défauts

6.1 La conception de la Lucid Air peut être modifiée à tout moment sans préavis et sans obligation d'apporter les mêmes

modifications ou des modifications similaires à des Véhicules précédemment achetés ou expédiés. Lucid fournira des mises à jour logicielles à distance pour votre Véhicule pendant la période de garantie légale, pendant toute la durée de votre Garantie limitée pour véhicule neuf (décrite à l'Article 8 ci-dessous) ou pendant la durée requise par le droit en vigueur, la période la plus longue étant retenue (la «**Période de mise à jour logicielle**»). Les mises à jour logicielles peuvent ajouter de nouvelles fonctionnalités ou fonctions. À l'issue de la Période de mise à jour logicielle, les futures mises à jour logicielles pourraient ne pas être disponibles, cette disponibilité dépendant de l'âge, du modèle, de la configuration ou de la capacité de votre Véhicule. Vous devrez prendre en charge tous les coûts liés à la mise à niveau de pièces ou matériel, coûts de main-d'œuvre inclus, afin de recevoir ces futures mises à jour logicielles après la Période de mise à jour logicielle. Sauf si cela est imputable à Lucid, Lucid ne sera pas tenue responsable des problèmes susceptibles de survenir en lien avec un logiciel sans les mises à jour requises ou en cas de dommages ou d'obsolescence du matériel, sauf si de tels cas sont prévus par la Garantie pour véhicule neuf ou par les droits légaux relatifs à la garantie énoncés à l'Article 7.

- 6.2 Si vous êtes un consommateur, les dispositions suivantes sont applicables en cas de défauts dans le Véhicule:
- i) Les dispositions légales applicables aux plaintes pour défauts des consommateurs sont applicables en plus de la couverture de la garantie décrite à l'Article 8 ci-dessous. Ces droits légaux incluent le droit de demander une rectification, de résilier le Contrat de commande ou de réduire le prix d'achat.
  - ii) Le délai de prescription pour toutes les plaintes pour défauts est de deux ans à compter de la Date de livraison. Toutefois, veuillez noter que notre Garantie limitée pour véhicule neuf peut également prévoir une période plus longue. Les plaintes pour défauts, que nous avons frauduleusement dissimulées, ou qui sont couvertes par une garantie de qualité ou de durabilité, ne sont pas affectées par le présent Article 6.2.
  - iii) Les plaintes pour des dommages dus à des défauts seront régies par la loi en vigueur, bien que modifiée par les dispositions de l'Article 9 et complétée par les dispositions de l'Article 8.
- 6.3 Si vous êtes une entreprise, c'est-à-dire si vous n'êtes pas un consommateur au sens de la loi en vigueur, les dispositions suivantes sont applicables en cas de défauts sur le Véhicule:
- i) La condition préalable à l'exercice de vos droits en cas de défauts est que vous inspectiez le Véhicule à la livraison et que vous signaliez les défauts à Lucid. Les défauts doivent faire l'objet d'une notification écrite qui doit indiquer des détails spécifiques sur les défauts en question. Les livraisons incomplètes et les autres défauts manifestes doivent être notifiés à Lucid par écrit sans retard injustifié, toutefois au plus tard dans les 14 jours suivant la livraison; les défauts cachés doivent être notifiés sans retard injustifié, toutefois au plus tard dans les 14 jours suivant leur découverte. L'acceptation du Véhicule ne peut pas être refusée pour des défauts qui ne sont pas de nature matérielle. Les plaintes pour défauts notifiées à Lucid avec un retard seront exclues.
  - ii) Vous devrez assumer les coûts de l'inspection du Véhicule. À la demande de Lucid, vous devrez mettre le Véhicule défectueux à la disposition de Lucid.
  - iii) Sauf disposition contraire dans ce qui suit, en cas de défauts, vos droits seront régis par les dispositions légales.
  - iv) L'existence d'un défaut est en premier lieu déterminée par l'accord sur la qualité et l'utilisation prévue du Véhicule (y compris les accessoires et les manuels) définie dans le Contrat de commande. Toutes les descriptions et spécifications de produits soumises au Contrat de commande ou annoncées publiquement par nos soins (en particulier dans des catalogues ou sur notre Site Web) au moment de la conclusion du Contrat de commande concernant le Véhicule seront considérées comme un accord sur la qualité en ce sens. Si aucune qualité n'a été convenue, l'existence d'un défaut est déterminée conformément aux dispositions légales.
  - v) Dans le cas de biens comportant des éléments numériques ou d'autres contenus numériques, nous sommes uniquement tenus de fournir et, le cas échéant, de mettre à jour le contenu numérique dans la mesure où cela résulte expressément d'un accord de qualité conformément au point iv). À cet égard, nous n'assumons aucune responsabilité quant aux déclarations publiques réalisées par des tiers.
  - vi) Nous ne serons pas responsables des défauts dont vous aviez connaissance ou que vous avez négligé de connaître au moment de la conclusion du Contrat de commande.
  - vii) Si le Véhicule est défectueux, nous pouvons dans un premier temps choisir de fournir une exécution ultérieure en corrigeant le défaut (réparation) ou en livrant un Véhicule sans défaut (livraison de remplacement). Si le type d'exécution ultérieure choisi par nos soins n'est pas acceptable pour vous dans votre cas particulier, vous pouvez le refuser. Notre droit de refuser l'exécution ultérieure dans les conditions prévues par la loi ne s'en trouve pas affecté.
  - viii) Si l'exécution ultérieure est infructueuse, vous pouvez, à votre discrétion, réduire le prix d'achat d'un montant raisonnable ou résilier le Contrat de commande. Le droit de résiliation est exclu en cas de défaut négligeable.
  - ix) Tous les autres droits à la garantie, quelle que soit leur nature, sont exclus sans préjudice des droits à dommages-intérêts limités conformément à l'Article 9.
  - x) Vous devrez supporter les coûts raisonnables de toute plainte injustifiée liée à des droits de garantie (par ex. si le Véhicule n'était pas défectueux); il en ira de même si Lucid accorde des droits de garantie à tort sans y être obligé.
  - xi) Le délai de prescription pour toutes les plaintes pour défauts provenant d'entreprises est d'un an à compter de la Date de livraison, à moins qu'il ne soit prolongé par notre Garantie limitée pour véhicule neuf. Toutefois, ce délai de prescription ne s'applique pas dans la mesure où (i) un défaut a été frauduleusement dissimulé ou (ii) une garantie a été donnée pour les propriétés d'un produit (dans ce contexte, la garantie et/ou le délai de prescription prévus dans la garantie s'appliqueront le cas échéant). Par ailleurs, dans le cas d'une plainte pour dommages, ce délai de prescription ne s'appliquera pas dans les cas suivants: (i) en cas de responsabilité d'après la Loi fédérale sur la responsabilité du fait des produits, (ii) de décès, d'atteinte à l'intégrité physique ou à la santé, (iii) d'acte intentionnel et (iv) de négligence grave de la part de personnes morales ou de cadres de Lucid. En outre, veuillez noter que notre Garantie limitée pour véhicule neuf peut également prévoir une période plus longue.
- 6.4 Dans tous les cas impliquant des défauts, nous vous demanderons de contacter notre équipe de service à la clientèle au +41 43 883 09 28 ou en envoyant un e-mail à l'adresse europecareteam@lucidmotors.com. Les frais varient selon votre fournisseur de services et pays. Vos recours légaux demeureront inchangés.

## 7. Garantie limitée pour véhicule neuf de Lucid

- 7.1 Si applicable à votre Véhicule, la Garantie limitée pour véhicule neuf de Lucid vous confère des droits qui s'ajoutent aux droits de garantie légale applicables dont vous bénéficiez en vertu de l'Article 7 et qui ne peuvent pas être modifiés, altérés ou remplacés. Vous trouverez les conditions de la Garantie limitée pour véhicule neuf de Lucid sur notre Site Web.
- 7.2 Si vous achetez un Véhicule d'occasion, la garantie dont vous disposez sera la garantie restante au titre de la Garantie limitée pour véhicule neuf initiale de Lucid.

## 8. Responsabilité

- 8.1 Lucid sera responsable des dommages basés sur tout motif légal conformément aux dispositions suivantes:
- 8.2 La responsabilité de Lucid pour les dommages causés par une négligence légère («*einfache Fahrlässigkeit*») est limitée aux dommages typiques et prévisibles résultant de la violation d'une obligation essentielle du contrat. Une obligation essentielle est une obligation qui est nécessaire à la réalisation de l'objet du contrat respectif et sur la réalisation de laquelle un partenaire contractuel peut raisonnablement compter ou en laquelle il peut avoir confiance.
- 8.3 Si vous êtes une entreprise, dans les cas régis par l'Article 8.2, la responsabilité de Lucid pour les dommages consécutifs («*Folgeschäden*») sera limitée au montant du prix d'achat pour le Véhicule en question.
- 8.4 Les limitations de responsabilité précédentes ne s'appliquent pas aux (i) défauts pour lesquels une garantie de qualité du Produit («*Beschaffheitsgarantie*») a été donnée (dans ce cas, la responsabilité sera celle indiquée dans les conditions d'une telle garantie), (ii) atteintes à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé («*Verletzung von Leben, Körper oder Gesundheit*»), (iii) actes intentionnels («*Vorsatz*») et (iv) négligences graves («*grobe Fahrlässigkeit*») d'un dirigeant ou d'un cadre de Lucid.
- 8.5 Les limitations de responsabilité ci-dessus s'appliquent également en cas de plainte de votre part pour dommage à l'encontre de dirigeants, de cadres, d'employés ou d'agents de Lucid.
- 8.6 Les limitations de responsabilité susmentionnées s'appliquent également aux dépenses réalisées en vain.

## 9. Protection des données

- 9.1 Les informations relatives au traitement de vos données personnelles sont contenues dans notre Politique de confidentialité et notre Politique de confidentialité des données relatives au Véhicule disponibles à l'adresse suivante: <https://www.lucidmotors.com/fr-ch/legal>.

## 10. Droit applicable et juridiction compétente

- 10.1 Le droit suisse est applicable à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CISG). Si vous êtes un consommateur, ce choix de loi ne s'applique pas s'il a pour effet de vous priver de la protection que vous assurent des dispositions auxquelles il ne peut être dérogé par accord en vertu de la loi qui, à défaut de choix, aurait été applicable sur la base de dispositions légales.
- 10.2 Si vous êtes un consommateur, la juridiction compétente sera le tribunal de votre domicile ou du siège social de Lucid. En cas de réclamation de Lucid à votre encontre, la juridiction compétente sera votre lieu de résidence.
- 10.3 Si vous êtes une entreprise, la juridiction exclusivement compétente pour tout litige résultant de ou en lien avec le Contrat de commande sera Zurich, Suisse.

## 11. Divers

- 11.1 Tous les contrats conclus entre Lucid et vous seront régis exclusivement par le Contrat de commande, y compris par les présentes CGV dans leur version applicable au moment où vous avez passé la commande. Dans l'hypothèse où les dispositions contenues dans le Résumé de configuration et/ou la Facture finale seraient incompatibles avec les dispositions des présentes CGV, les dispositions contenues dans le Résumé de configuration et la Facture finale prévaudront.
- 11.2 Les contrats individuels conclus entre Lucid et vous dans des cas spécifiques prévaudront. Sauf preuve du contraire, un contrat écrit ou une confirmation écrite de Lucid pourra servir de justificatif du contenu de ces contrats.

Si des dispositions individuelles des CGV sont ou deviennent invalides, cette invalidité n'affectera pas la validité